



POLITIQUE D'ANNULATION

Politique d'annulation dans les 24 heures

Si vous devez annuler votre rendez-vous, veuillez nous en informer au moins 24 heures à l'avance. En cas d'annulation moins de 24 heures à l'avance, des frais seront facturés, tel que l'obligation de payer à nouveau le montant partiel (50%) pour la prise d'un nouveau rendez-vous.

Politique de retard ou d'absence

Afin de respecter le temps des usagers et du personnel, nous vous demandons d'être à l'heure à votre rendez-vous. Les clients qui arrivent en retard ou qui ne sont pas présents se verront dans l'obligation d'acquitter en totalité le solde de la séance précédente, et les séances suivantes devront être payées en totalité dès la prise de rendez-vous.

Dans le cas d'un retard de moins de 15 minutes, la séance se terminera tout de même à l'heure initiale. Tout retard de 15 minutes et plus entrainera la fin du rendez-vous.

Politique d'annulation d'ACCES Ancreage

Nous nous réservons le droit d'annuler un rendez-vous. Si une telle annulation survient dans les 48 heures précédant l'heure du rendez-vous, un nouveau rendez-vous sera fixé sans frais supplémentaires, en fonction des disponibilités.

Après trois annulations sans raisons valables de la part de l'utilisateur (maladie, accident, etc.), nous nous réservons le droit de mettre fin au suivi, sans autre avis ni remboursement.